Intervention séjour de rééducation multidisciplinaire

helan
Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à Mon Helan, votre mutualité en ligne ou à l'appli de Helan Mutualité libre : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Attention ! Conditions valables jusqu'au 31/12/2020

Helan Mutualité libre
accorde, jusqu'au 31/12/2020, une intervention pour les séjours multidisciplinaires ou programmes de guidance de patients souffrant ou ayant souffert d'un cancer ou d'une autre maladie grave.
A partir du 1/1/2021, seuls les programmes de rééducation oncologique donnent droit à une intervention.

L'intervention s'élève à 75% des frais restant à charge du patient, jusqu'à concurrence de 200 euros par année calendrier.

Qui peut en bénéficier ?
- Régler régulièrement ses cotisations mutuellistes
- Le centre doit être agréé par l'INAMI.

Que faire pour en bénéficier ?
- Faites compléter et signer ce document par le centre où le programme de rééducation a été organisé, et joignez-le à la facture.

Vignette ou coordonnées du client

Vignette

A compléter par le centre de rééducation

Nom du centre de rééducation : .....

confirme que le demandeur a suivi un programme de rééducation au centre de rééducation en rapport avec un cancer ou une autre maladie grave, du :

..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Signature et cachet :

Code de nomenclature : **824025**

A526GT13510000000000000000000000000A

Helan Onafhankelijk ziekenfonds - Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk - Numéro d'entreprise : 0411.696.011
Uniquement d'application en cas de paiement régulier des cotisations mutualistes. - Les prestations sont remboursables jusqu'à 2 ans après la date de la prestation.